

Régions - Mons

Mis à jour le Mardi 22 Janvier 2013 à 07h00

St-Ghislain: après la chute du non-voyant dans l'ascenseur, le logis convoque les locataires de la tour n°4 de la cité des Aubépines.

Rédaction en ligne

L'ambiance était des plus délétère ce lundi après-midi au centre culturel de Saint-Ghislain. Ce n'était pourtant pas la «Muette de Portici» qui s'y jouait, mais c'en était pas loin. Les locataires de la tour n°4 de la cité des Aubépines avaient été conviés par les responsables du logis à une réunion d'information. Les journalistes n'y étaient bien sûr pas invités et, d'après nos sources, même le Conseil d'Administration n'en avait pas été avisé.



M. Deduytsche avait fait une chute de 4 étages dans cet immeuble.

Quoi qu'il en soit, nous nous sommes rendus sur les lieux pensant en savoir plus après l'accident survenu à un occupant des lieux, il y a quelques semaines d'ici. Pour rappel, Michel Deduytsche, un non-voyant a fait une chute de quatre étages après être tombé dans la cage d'ascenseur vide – car en travaux – et dont les portes avaient été laissées ouvertes! Cependant, il n'en a pas vraiment été question. L'objet de cette réunion alors? Evoquer le climat devenu malsain dans l'immeuble. Une situation qui

se serait, d'après les dirigeants, dégradée après qu'une vingtaine de locataires aient déposé une pétition à l'encontre d'une employée du logis. Question de point de vue, car Pascal Beurain, qui assistait à la réunion en tant qu'avocat des locataires, perçoit davantage cette pétition non tel «un point de départ» mais plutôt comme «un aboutissement» après les agissements de cette personne, jugée par beaucoup de locataires comme responsables de cette ambiance pourrie. À ces derniers de citer les actes de malveillances, dégradations, vols, insultes, propos racistes et menaces physiques dont ils ont été victimes. Huées et ricanements s'élèvent ensuite dans la salle quand M. Parisis déclare: «*Un recadrage a été opéré. On a dit à Mme... de tenir ses distances. Elle fait bien son travail!*» Dans la salle, le renvoi de l'employée est réclamé. «*On ne licencie pas quelqu'un sur des accusations,*» insiste le directeur-gérant. «*C'est parce qu'elle est protégée, voilà tout,*», s'exclame une locataire. Au final qu'a-t-il été décidé? De laisser le temps apaiser les tensions. Le sentiment qui régnait au sortir de cette réunion? C'est peut-être une locataire qui l'a le mieux formulé en s'adressant aux dirigeants. Et cette formule résume peut-être même à elle seule, de manière générale, les relations entre les sociétés de logement social et leurs locataires: «*Personne ne nous écoute. Nous ne sommes pas du même monde. Vous ne savez pas ce que c'est de vivre dans une habitation sociale.*»